

MINISTERE DE LA JUSTICE
-:-:-:-:-:
SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE
-:-:-:-:-:
DIRECTION DES SERVICES
JUDICIAIRES
-:-:-:-:-:
SERVICE DE L'ORGANISATION
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL
-:-:-:-:-:-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-:-

DU 13 AVRIL 1978

Décret N° 78/276 /MJ-SGAJ-DSJ-SOGP.

portant nomination de Monsieur MOUTEKE Robert, en qualité de Doyen des Juges d'instruction.

LE PRESIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

V I S A S :

D.B.

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

VU l'acte n° 005 du 19 Mars 1977 du Parti Congolais du Travail portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

D.C.F.

VU l'acte n° 001 du 3 Avril 1977 Structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

VU la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut général de la Magistrature et les textes subséquents ;

VU le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;

VU l'ordonnance 63/61 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation Judiciaire et la composition des Juridictions ;

VU le décret 75/590 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature ;

VU l'ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

VU le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

VU le décret 77/570 du 11 Novembre 1977 portant organisation du Ministère du Travail et de la Justice ;

VU le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant inscription, organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration Judiciaire ;

Sur Proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

DECREE :

ARTICLE 1ER : Monsieur MOUTEKE Robert, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe 1er échelon est nommé Doyen des juges d'Instruction près le T Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

.../...

décret

ARTICLE 2 : Le présent qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 11 AVRIL 1978

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

Général JOACHIM YHOMBY-OYONO

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.

Colonel LOUIS SYLVAIN-GOMA.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Travail

A. MOUSSOU-POUATTI.

P. Le Ministre des Finances en mission,
Le Ministre Délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan.

François BITA.

AMPLIATIONS :

-MJ-SGAJ.....	2
-Parquet Général.....	2
-T.G.I.B/VILLE.....	2
-D.B.....	2
-D.C.F.....	1
-J.O.R.P.C.....	1
-B/Courrier.....	1
Interessé.....	1.-